

# Nuevo Mundo Mundos Nuevos

Coloquios, 2008

Bérengère Marques-Pereira

## L'accès des femmes à l'espace public : du local au national, de l'international au transnational. L'exercice de la responsabilité publique et les rapports de genre en Amérique latine

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Referencia electrónica

Bérengère Marques-Pereira, « L'accès des femmes à l'espace public : du local au national, de l'international au transnational. L'exercice de la responsabilité publique et les rapports de genre en Amérique latine », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Coloquios, 2008, Puesto en línea el 05 juin 2008. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index34293.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : EHESS

<http://nuevomundo.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://nuevomundo.revues.org/index34293.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009.

© Tous droits réservés

Béregère Marques-Pereira

## L'accès des femmes à l'espace public : du local au national, de l'international au transnational. L'exercice de la responsabilité publique et les rapports de genre en Amérique latine

- 1 L'objet de cet article concerne l'accès des femmes à l'espace public en Amérique latine sous un double aspect : d'une part au travers des mouvements féministes et des mouvements de femmes (société civile, ou espace public non politique) et, d'autre part, du point de vue de l'accès des femmes aux exécutifs, aux parlements, ainsi qu'aux agences étatiques (espace public politique). Nous nous pencherons plus particulièrement sur le Cône sud de ce continent et sur la période qui va des années soixante-dix jusqu'à aujourd'hui.
- 2 Tout comme pour l'Europe ou le nord du continent américain, on ne peut parler « du » féminisme mais bien « des » féminismes latino-américains. On ne peut perdre de vue non plus que ni l'Amérique latine, ni même son Cône sud, sont loin d'être monolithiques. Même si depuis le milieu des années quatre-vingt on voit apparaître au niveau latino-américain des réseaux transnationaux, un phénomène très important sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, il n'en demeure pas moins que ces réseaux n'arrivent pas à transcender, à l'heure actuelle en tout cas, les particularismes nationaux et que les trajectoires des mouvements féministes et de femmes restent fortement marqués par les Etats-nation.
- 3 Cependant les rapports de genre sont aussi, en Amérique latine, marqués par l'empreinte d'héritages à la fois sociaux, politiques et culturels, et en particulier par le machisme et par différentes formes de paternalisme et de maternalisme, le marianisme notamment, sur lequel nous reviendrons, de sorte qu'avec toutes les précautions d'usage, il semble que l'on puisse néanmoins mettre en lumière les grandes tendances des mouvements de femmes et féministes en Amérique latine.
- 4 Dans le cadre de cet article, nous nous proposons de cerner la participation citoyenne des femmes durant ces quatre décennies. Il s'agit d'examiner comment les femmes ont acquis la capacité à peser sur l'espace public, sous les deux aspects que nous définissons ci-dessus. Comment ont-elles réussi à peser sur les rapports de force et sur les rapports sociaux – avec la détermination de changer ces derniers si l'on considère plus particulièrement les mouvements féministes ? Cet exercice de la responsabilité publique, si l'on veut en faire une typologie, peut prendre trois grandes formes. D'une part, une réflexion sur ce que sont l'inclusion sociale et politique des femmes et les modalités de leur exclusion. D'autre part, leur participation à ce qu'on peut appeler l'élaboration de la normativité sociale : participation à l'écriture de projets de loi, à leur préparation, comme à celle de conventions internationales, conventions qui, comme nous le verrons, jouent aujourd'hui un rôle très important. Une participation, donc, à tout ce qui est appelé à constituer les normes sociales. Troisième aspect enfin, c'est l'exercice d'une vigilance à l'égard des institutions et des appareils d'Etat, c'est rappeler aux Etats-nation leur obligation redditionnelle (ce que les anglo-saxons désignent par « accountability »)<sup>1</sup>.
- 5 Voilà donc ce que nous essayerons de mettre en avant à travers les différents répertoires d'action qu'ont pu développer les mouvements de femmes et féministes depuis les années soixante-dix ainsi qu'à travers la présence des femmes dans les exécutifs et dans les parlements. Nous verrons en effet que les choses sont liées, que l'on ne peut faire une

séparation nette entre le public – société civile et le public – politique, ce que l'on a d'habitude tendance à faire.

## Quatre décennies de mobilisations

- 6 Partant des années soixante-dix, nous sommes amenés à prendre en considération trois grands contextes : les années 70-80 marquées encore, dans le Cône sud, par des dictatures militaires mais aussi par le début de transitions démocratiques, les années 80-90 avec la fin des dictatures et la démocratisation, et enfin la période des consolidations démocratiques à partir des années 90 jusqu'à aujourd'hui. Dans chacun de ces contextes apparaîtront des mouvements qui ont une nature sociale particulière, qui développent une logique sociale et politique précise, avec des objectifs et des priorités que nous allons tenter de cerner. Mais il faut d'emblée remarquer que, si on peut distinguer des contextes spécifiques et des types de mouvements qui n'ont pas la même nature lorsque l'on passe d'un contexte à un autre, on ne peut tracer des lignes de partage comme si ces mouvements disparaissaient lors d'un tel passage. Même s'il y a des reflux, ces mouvements se superposent les uns aux autres et il faut avoir également à l'esprit qu'on ne peut pas non plus tracer une ligne de partage entre les mouvements de femmes et les mouvements féministes dans la mesure où, tout simplement, il y a une mobilité des personnes d'un champ à l'autre. Par exemple des féministes vont se retrouver dans des mouvements de femmes des secteurs populaires. Cette mise en garde était nécessaire dans la mesure où nous n'aurons pas l'occasion dans le cadre de cet article d'entrer dans les nuances.
- 7 Dans les années 70, plusieurs pays connaissent encore des régimes de dictature dans lesquels vont se développer des mouvements sociaux, dont des mouvements de femmes, qui joueront un rôle important en ouvrant l'espace public pour instaurer un climat social favorable au passage à la démocratie. Non pas que les mouvements sociaux aient dicté le rythme des transitions démocratiques, parce que ce sont les élites, politiques, militaires et démocratiques, qui vont négocier ensemble, mais les mouvements sociaux vont en quelque sorte rendre pensable la démocratie. Ils vont porter des voix protestataires, des voix revendicatives, qui ne vont certes pas, au moment du passage à la démocratie, avoir accès à l'Etat, ni au système de représentation politique, mais qui, fait important, vont rendre possible un espace public pluriel.
- 8 Ce qui est caractéristique de l'Amérique latine, si l'on compare cette région à l'Europe par exemple, c'est qu'au cours des années 70-80, les mouvements de femmes en général sont de nature tridimensionnelle. D'une part, nous avons un mouvement féministe qui est relativement semblable à ce que l'on peut trouver aux Etats-Unis, au Canada ou en Europe, avec des revendications du même ordre, tendant à rendre public le privé (« le privé est politique » : le slogan est le même ; ainsi on dénonce l'assignation au travail domestique gratuit qui repose sur les épaules des seules femmes). Il porte également la revendication des droits reproductifs et sexuels, c'est-à-dire une publicisation du corporel. Ces revendications sont donc du même ordre que ce que l'on peut trouver en « Occident », dans ce continent considéré parfois comme un « extrême Occident » (Alain Rouquié).
- 9 Mais en Amérique latine se développent également deux autres types de mouvements de femmes, que l'on ne retrouve pas en Europe. Ce sont, d'une part, des mouvements de femmes en faveur des droits humains, composés de femmes qui luttent pour retrouver leurs enfants ou leur conjoint disparus. Ces mouvements ont également une nature protestataire à visée anti-autoritaire, mais qui n'est pas du même ordre que la vision anti-autoritaire des mouvements féministes. Dans le cas des mouvements en faveur des droits humains, on aura des femmes qui, au fond, publicisent aussi le privé, puisque pour accomplir leur rôle de mère et d'épouse elles sont obligées d'entrer dans l'espace public pour affronter les dictatures. Mais dans ce cas, le maternalisme est utilisé comme une ressource stratégique. Il est perçu comme une identité souscrite, que l'on revendique pour affronter un régime politique et entrer dans l'espace public. Par contre, dans le cas des mouvements féministes, le maternalisme est en quelque sorte récusé

car ce que l'on récuse c'est que la maternité soit une identité prescrite, assignée. On voit donc que le mécanisme de publicisation du privé, du domestique, n'est pas du même ordre.

- 10 Troisième type de mouvement de femmes, qu'on ne retrouvera pas en Europe à l'époque, ce sont des mouvements populaires de femmes dont la nature est plutôt ce que certains sociologues et politologues désignent comme « production de biens et de services collectifs »<sup>2</sup>. Les périodes de recomposition sociale de l'Etat qui accompagnent en Amérique latine les transitions démocratiques correspondent à des périodes d'ajustements structurels. C'est le début des mesures de libéralisation de l'économie, et les fonctions sociales de l'Etat sont de moins en moins universalistes – si tant soit qu'elles l'aient jamais été car, bien sûr, il n'y a jamais eu en Amérique latine d'Etat providence universaliste comme on en a connu en Europe. Elles deviennent au contraire de plus en plus assistancialistes, ciblées avant tout sur la lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, il est clair que l'on aura en réalité une augmentation de la pauvreté, conduisant à une auto organisation de la société civile, ou plutôt « des » sociétés civiles où s'organisent les luttes contre la pauvreté et où les femmes jouent un rôle extrêmement important, faisant, pourrait-on dire, d'une pauvreté subie une pauvreté assumée.
- 11 Quelques exemples d'une telle organisation : la distribution de verres de lait à Lima financée par des ONG ; la construction d'écoles, de centres de santé et de cuisines populaires dans les bidonvilles ; le remplacement de chemins boueux par une voirie asphaltée. De telles initiatives résultent toutes d'une auto organisation collective au sein de communautés locales, dont on peut dire que se construit là, petit à petit, un sens civique local qui passe par la politisation de la pauvreté. L'accomplissement des rôles de mère et d'épouse aura donc pour les femmes de nombreuses implications : la socialisation du travail domestique, leur occupation de l'espace public local, la nécessité d'être capable d'articuler leurs besoins et de les présenter aux pouvoirs publics locaux ou encore de les négocier avec des ONG dont le financement est souvent assuré par des organismes internationaux. Cette insertion dans l'espace public représente au fond l'exercice d'une citoyenneté sociale articulée sur la défense du bien-être des individus dans cette période où l'Etat social est en train de s'effriter et de se recomposer vers l'assistancialisme. Une citoyenneté sociale fondée sur la gestion collective des biens publics (étant entendu qu'écoles, centres de santé ou cuisines populaires sont des biens publics) et qui se fabrique en liaison avec les ONG, en particulier des ONG de femmes et des ONG féministes.
- 12 Usage stratégique, donc, du maternalisme pour améliorer des conditions d'existence quotidiennes. Cette démarche ne contient sans doute pas de visée émancipatrice en tant que telle, mais il est clair que l'amélioration de conditions d'existence ne peut pas être mise en opposition radicale avec une telle visée. Emancipation et amélioration des conditions d'existence sont articulées et s'articuleront de fait dans les pratiques sociales et politiques des mouvements féministes de l'époque. A partir des années 80-90, selon les pays, on passe progressivement, et sans qu'il y ait jamais un vide de pouvoir, à la démocratisation politique, et, au début des années 80, on voit apparaître un nouveau phénomène dans les féminismes latino-américains. Ce sont des rassemblements de femmes, les *encuentros feministas*, dont le premier sera organisé en Colombie en 1981<sup>3</sup> et qui vont rassembler différents organismes, mouvements et associations de femmes de l'ensemble des pays latino-américains. Comme si se faisait sentir le besoin de construire un espace public commun entre féministes en développant des rencontres régulières, tous les deux à trois ans, pour se communiquer des expériences qui varient d'un pays à l'autre, d'une communauté locale à l'autre, pour formuler des intérêts communs, pour élaborer des projets.
- 13 La particularité de ces rencontres est de plusieurs ordres. C'est d'une part la mise sur pied de réseaux transnationaux, sur lesquels nous reviendrons dans la suite. D'autre part, ces *encuentros* ont pour enjeu de construire un espace public autonome par rapport aux partis politiques. Car, au début d'une période de démocratisation, les partis politiques ont tout

intérêt à prendre en considération les demandes des femmes (on y reviendra). Autonome également par rapport aux financements internationaux que peuvent obtenir les ONG, les ONG de femmes et féministes en particulier. Une particularité des *encuentros* sera également de rendre public la diversité des féminismes, et en particulier de mettre l'accent sur le fait que les problématiques féministes ne se bornent pas aux questions de genre mais concernent également leur articulation avec des questions de classes sociales, avec l'ethnicisation et la racialisation des rapports sociaux. C'est ainsi, par exemple, que des *encuentros* vont émerger les réseaux de mouvements de femmes indigènes.

14 On retiendra donc, de cette décennie 80-90, les voies plurielles du féminisme, leur diversité. Avec des débats parfois carrément sanglants, symboliquement parlant bien sûr, entre associations de femmes où, grosso modo, la ligne de clivage se trouve entre un féminisme institutionnel, prônant l'intégration, la coopération avec l'Etat (dans un contexte de passage à la démocratie une telle coopération devient pensable) et un féminisme autonome par rapport aux partis politiques, à l'Etat, ainsi que par rapport aux organisations internationales. Dans ce paysage, on pourrait dire que les *encuentros* sont producteurs d'identité. Il ne s'agit pas pour eux de revendiquer quoi que ce soit de l'Etat, ou auprès d'organismes internationaux, pas plus que de mettre sur pied des services collectifs, contrairement à des mouvements qui sont eux, au départ, de nature protestataire ; ils accompagnent en fait, avec cette production d'identité, l'émergence d'un féminisme transnational.

15 Avec le passage à la démocratie et l'accélération de la démocratisation, les mouvements féministes et de femmes vont à certains égards refluer. Ils ont sans doute été beaucoup plus forts sous les dictatures, mais surtout ils se transforment. Ils se transforment en ONG, en centres d'études, en réseaux nationaux et transnationaux. Ils se transforment en associations qui vont prendre le parti de négocier avec ces Etats devenus démocratiques, tout au moins au plan politique car sur le plan social la libéralisation de l'économie et les ajustements structurels constituent un frein à consolidation démocratique. Mais ce qui nous importe ici, c'est de voir que dorénavant une logique de coopération avec l'Etat est devenue possible, d'autant qu'avec la démocratisation des agences étatiques centrées sur les intérêts de genre vont se créer dans l'ensemble des pays latino-américains. Ces agences étatiques prendront plusieurs formes (des ministères de la femme, un Service National de la femme...) et prendront différents statuts (dans certains cas par exemple elles seront interministérielles)<sup>4</sup>.

16 De manière générale, ces agences étatiques sont créées dans la foulée des recommandations des Nations Unies qui organiseront régulièrement, pendant vingt ans, des « Conférence Internationale des femmes » (Mexico en 1975, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985, Beijing en 1995)<sup>5</sup>. Ces agences mettront sur pied des plans d'égalité des chances entre hommes et femmes, plans qui vont modifier, parfois radicalement, les codes civils afin de mettre en place une égalité des hommes et des femmes devant la loi, dans le mariage, les salaires, etc. Ceci ne veut pas dire que cette égalité sera nécessairement d'application, mais les plans d'égalité des chances amèneront les Etats à inscrire dans leurs législations nationales les différentes lois résultant des engagements internationaux pris lors des conférences mondiales.

17 Ces engagements, seront-ils vraiment contraignants en l'absence d'une véritable sanction ? Deux éléments importants oeuvreront dans ce sens. En premier lieu, une convention devenue célèbre sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (en anglais Convention on the Elimination of Discriminations against Women, ou CEDAW) sera signée en 1979 aux Nations Unies. Cette CEDAW aura aux Nations Unies un comité permanent, qui comporte des représentants de l'ensemble des pays latino-américains qui ont ratifié la convention et devant lequel ils doivent, dans les deux ans de cette ratification, rendre compte des changements législatifs que leurs Etats ont adoptés pour se mettre en accord avec leurs engagements. Ce travail sera donc du ressort des agences étatiques nouvellement créées, mais elles le feront sous l'aiguillon des ONG, de centres d'étude, de réseaux transnationaux latino-américains ou

de réseaux nationaux qui, véritablement, vont mener un travail de réflexion sur les rapports de genre dans les différents pays et publier des études, des rapports, qui seront consultés par les agences étatiques, faisant ainsi un travail d'élaboration de la normativité sociale. Par exemple, certaines de ces ONG prépareront des projets de loi sur la violence intrafamiliale, un thème qui aura du succès, en terme législatif tout au moins, dans l'ensemble des pays d'Amérique latine, et qui sera soutenu par la Convention Inter-Américaine sur la violence à l'égard des femmes (Convention dite de Bélem do Pará, 1995)<sup>6</sup>. Un autre exemple, pour prendre un thème qui a gagné l'Amérique latine bien avant l'Europe, ce sont les législations sur les quotas électoraux, sur lesquels nous reviendrons.

18 Les ONG élaborent donc cette normativité sociale et sont consultées, bien qu'avec des frictions, par les agences étatiques liées aux intérêts de genre. Elles ont un poids parce qu'au même moment elles jouent un rôle de plaidoiries (advocacy) dans les forums internationaux. Elles sont en effet invitées à préparer les conférences internationales, ce qui signifie travailler dans les conférences préparatoires organisées un an ou deux avant les grandes conférences des Nations Unies et financées par ses organismes régionaux, dont notamment la Commission Economique pour l'Amérique latine (CEPAL). C'est aussi dans ces ONG que vont se retrouver des réseaux d'association de femmes ainsi que des femmes faisant partie de gouvernements latino-américains et qui travaillent de concert avec ces réseaux, certes pas toujours de façon tout à fait harmonieuse, mais il n'en demeure pas moins que ce sont des lieux où il y a un apprentissage du terrain international. Les ONG ayant reçu cet apprentissage peuvent ensuite faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour que les Etats intègrent les engagements internationaux dans les législations nationales<sup>7</sup>. On peut donc observer un double mouvement : c'est d'une part un effet boomerang entre le national et l'international<sup>8</sup>, qui se joue à travers les ONG et les centres d'études, et, d'autre part, un changement d'échelle dans les revendications, qui passent du local au national, du national au régional, du régional à l'international, avec la construction de réseaux transnationaux<sup>9</sup>.

19 Les ONG connaîtront ainsi une mutation fondamentale caractérisée à la fois par une institutionnalisation et une professionnalisation. Professionnalisation parce que pour pouvoir écrire des projets de loi, il faut évidemment faire appel à des juristes, et en particulier à des juristes féministes. Les sociologues auront également toute leur importance ; les sociologues du travail par exemple, qui auront à établir des indicateurs sur l'état des législations du travail, sur l'égalité de salaire, de traitement, etc. Recours également aux démographes, aux médecins, pour voir quels sont les indicateurs relatifs à la santé reproductive des femmes. Une telle professionnalisation donne donc aux ONG les moyens d'opérer un véritable contrôle social sur ce que font ou ne font pas les Etats. Certains réseaux se construiront dans divers pays à seule fin de construire des indicateurs, un peu comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD) a fait avec l'indice de développement humain (IDH) ; il s'agira ici de véritables indicateurs de la volonté des Etats et des résultats obtenus en matière de genre dans différents domaines : travail, santé, participation politique des femmes. Avec de tels outils les ONG deviennent capables de publier des rapports alternatifs à ceux des Etats et les soumettent en leur nom propre au comité de la CEDAW.

20 Ces ONG ont donc un rôle de vigilance à l'égard des Etats, mais une vigilance basée non seulement sur l'expertise acquise grâce à leur professionnalisation, mais également sur leur institutionnalisation, condition indispensable pour recevoir des agences étatiques et des organismes internationaux un financement approprié. Elles travaillent dans une logique qui n'est pas celle de la production indentitaire, mais plutôt dans une logique d'affirmation de droits de citoyenneté comme l'égalité hommes – femmes dans le mariage, devant la loi, etc. Une telle affirmation passe notamment par la transformation de codes civils et s'accompagne, il faut s'en rendre compte, d'un processus de politisation du genre aux niveaux national et étatique, ainsi qu'aux niveaux international et supranational.

- 21 Il est important de réaliser que les trois formes de responsabilité publique que nous avons décrites vont de pair avec des répertoires d'action précis. Ainsi, pour l'une de ces formes, la réflexion sur les modalités de l'exclusion et de l'inclusion, c'est cette production de connaissances à travers des colloques, des séminaires, des ouvrages qui sont écrits sur l'état des rapports de genre à l'échelle locale, nationale, régionale, et qui sont en général financés par les organismes internationaux. Ce sont également des actions de formation dispensées auprès d'associations de femmes, en particulier de femmes des secteurs populaires, ou de femmes de la classe moyenne qui veulent se lancer en politique, notamment au niveau municipal. Ce sont enfin les consultances que nous avons évoquées, à l'usage des agences étatiques.
- 22 En ce qui concerne la participation à l'élaboration de la normativité sociale, l'action se manifesterait, comme on l'a vu, dans ce rôle de plaidoirie dans les forums internationaux, dans le travail de lobbying et de pilotage des gouvernements à propos de ce qu'ils doivent mettre en place comme type de législations ; c'est également la participation à l'élaboration des conventions internationales.
- 23 Pour la vigilance enfin, il s'agira de remettre des rapports alternatifs à la CEDAW, de construire des indicateurs qui sont de véritables outils permettant de réclamer des comptes aux Etats pour examiner ce qu'ils ont fait ou pas fait. Il s'agira également, cinq ans et dix ans après la conférence de Beijing, de rendre compte devant l'Assemblée Générale des Nations Unies de l'état de la situation de manière alternative à celle des Etats.
- 24 Voilà, assez brièvement, le genre de travail qu'ont pu faire les mouvements des femmes en Amérique latine. A propos des enjeux, qu'il est impossible de considérer ici en détail, on notera que certains d'entre eux n'ont pas posé trop de problèmes, que d'autres sont quasiment tabou, et qu'il y a aussi des enjeux en suspens.
- 25 Parmi les enjeux qui ont abouti le plus rapidement à des décisions politiques, il y a celui de la lutte contre la violence intrafamiliale et la violence de genre en général. Les rapports des Nations Unies et de la CEPAL attestent que quasiment tous les pays latino-américains ont adopté des législations à cet égard<sup>10</sup>. Des législations qui d'ailleurs sont parfois plus avancées que les législations que nous pouvons avoir en Europe. Ce résultat n'est pas sans importance car cet enjeu s'est internationalisé, et est en train de se conceptualiser en Amérique latine, mais ailleurs aussi, comme relevant de la problématique des droits humains<sup>11</sup>. Il est soutenu par des réseaux transnationaux latino-américains comme, notamment, le REDFEM (*Red Feminista Latinoamericana contra la Violencia Domestica y Sexual*).
- 26 Ensuite il y a des enjeux qui sont tellement tabou qu'ils sont difficiles à transformer en enjeux politiques négociables parce qu'il n'existe pas dans les pays latino-américains un consensus suffisant. On pense naturellement à la question des droits reproductifs et sexuels et en particulier à la dépénalisation de l'avortement médical. La situation n'est pas la même d'un pays à l'autre, et nous n'entrerons pas ici dans le détail des trajectoires nationales. Cependant il est important de souligner, au niveau des tendances générales, que les droits reproductifs sont devenus un enjeu international, qui a été soulevé dans des conférences internationales, en particulier à la conférence du Caire de 1994 sur « Population et Développement »<sup>12</sup>. Ainsi, le planning familial s'inscrit désormais dans l'élaboration d'une normativité sociale tout à fait différente : il est présenté comme un droit humain, indépendant de toute justification démographique ou économique, ce qui ouvre la voie à la dépénalisation de l'avortement médical ou, en tout cas, à une lutte contre l'avortement clandestin. Un nouvel enjeu est ainsi apparu, celui de la santé reproductive, qui est également soutenu par des réseaux transnationaux latino-américains, notamment le « Réseau de la santé des femmes latino-américaines et caraïbéennes » (RSMLAC).
- 27 Certains enjeux par contre mettent moins en cause les consensus établis et sont pourtant loin d'être résolus, même si la situation change de manière parfois spectaculaire. C'est notamment le cas de la sous représentation politique des femmes<sup>13</sup>. On a bien sûr à l'esprit ce qui s'est

passé au Chili en décembre 2005 et en Argentine en novembre 2007, deux pays qui ont vu une femme accéder à la fonction présidentielle<sup>14</sup>. Ce ne sont pas les premières femmes présidentes en Amérique latine, mais ce qui est nouveau c'est que, d'une part, elles ont été élues au suffrage universel et que, d'autre part, elles ont un capital politique propre. Même si, dans le cas de l'Argentine, on peut faire un développement sur les couples en politique, il n'en demeure pas moins que Madame Kirschner a une trajectoire politique propre. Il est significatif aussi que ces deux élections se soient déroulées dans un contexte de continuité démocratique. La réunion de ces trois éléments est un fait nouveau et, en ce sens, l'Amérique latine est en train de vivre une rupture dont on ne peut sans doute pas encore évaluer l'ampleur.

28 De manière plus générale, on peut observer au niveau des exécutifs, depuis le moment où les femmes obtiennent le droit de vote jusqu'à aujourd'hui, une augmentation du nombre de femmes dans les fonctions ministérielles. Elle a été particulièrement sensible depuis 2000, en particulier dans les fonctions régaliennes de l'Etat, c'est-à-dire la monnaie, les finances, l'intérieur, l'armée (rappelons que Michèle Bachelet a également été ministre des forces armées), des fonctions traditionnellement occupées exclusivement par des hommes, et remarquable dans un pays comme le Chili, pays où elle a été la plus rapide. Mais il ne faut pas sous-estimer pour autant, surtout en période de crise et d'ajustements structurels, les fonctions sociales de l'Etat dans lesquelles l'augmentation du nombre de femmes a elle aussi été significative.

29 Un autre élément d'importance en ce qui concerne la présence des femmes en politique est, bien sûr, l'établissement de lois de quotas sur les listes électorales de manière à rendre cette présence moins déséquilibrée, plus égalitaire, par rapport à celle des hommes<sup>15</sup>. Dans ces lois de quotas, l'Argentine a joué un rôle pionnier en adoptant dès 1991 une loi imposant un quota de 30% de femmes. Le plus intéressant c'est que cette loi a été efficace. Non pas d'emblée, car il a fallu que les femmes manifestent, en réseau et tous partis confondus, pour obtenir d'être en position éligible sous peine d'invalider les listes, mais si, avant la loi de quota, le niveau de participation des femmes dans le législatif se situait à peu près à 5,7%, l'Argentine se trouvait après son adoption au premier rang des Amériques avec un taux de 27,8%. Il faut remarquer pourtant que les lois de quota n'impliquent pas automatiquement un bond de cet ordre. Par exemple, le Brésil possède une loi de quota qui est parfaitement inefficace puisque, malgré cette loi, la représentation des femmes au niveau parlementaire y a diminué. Par contre, un pays comme le Chili qui, jusqu'à présent, n'a pas adopté de loi de quota a quand même une proportion de femmes parlementaires de 15% en 2006. On peut cependant estimer que les lois de quota peuvent s'avérer efficaces si l'on observe que, tendanciellement et au niveau mondial, la représentation des femmes est la plus élevée dans les pays dotés de telles lois, surtout lorsqu'elles sont couplées à des systèmes de représentation proportionnelle avec listes fermées (c'est à dire où ce sont les partis qui établissent les listes).

30 Les quotas ne constituent donc qu'un moyen parmi d'autres pour établir une représentation égalitaire entre hommes et femmes. Il est intéressant d'observer que cet enjeu a été posé pour la première fois au niveau international au moment de la conférence de Beijing en 1995, mais que ce sont des pays latino-américains, dont l'Argentine, qui ont posé le problème nationalement quelque quatre ans auparavant. L'enjeu a donc mieux abouti en Amérique latine que dans un pays comme la France, dont le scrutin de type nominal permet de contourner largement la loi sur la parité. A l'inverse de la France mais avec une culture politique différente, la Belgique a quant à elle adopté en 1994 une loi de quota qui sera suivie d'une loi de parité en juin 2002.

31 Nous avons donc tracé, dans le cadre de l'Amérique latine, les grandes lignes d'un exercice de la responsabilité dans l'espace public défini comme exercice de la citoyenneté. C'est cette capacité à participer de manière associative ou partisane, de manière contestataire ou au contraire tout à fait institutionnelle, y compris au niveau des exécutifs, soit encore au niveau

national ou international. Une capacité à peser sur un espace public pour modifier des rapports de force, pour changer des rapports sociaux.

---

### Notas

1 Bérengère Marques-Pereira, Florence Raes, « Trois décennies de mobilisations féminines et féministes en Amérique latine », *Cahiers des Amériques latines*, n°39, 2000/1, pp. 17-36 ; Bérengère Marques-Pereira, Sophie Stoffel, « Les féminismes d'Amérique latine » in Eliane Gubin et al. (sous la dir.), *Le siècle desféminismes*, Paris, L'Atelier, 2004, pp. 399-410 ; Teresa Valdès, *De lo social a lo político, La acción de las mujeres latinoamericanas*, Santiago, LOM Ediciones, 2000.

2 Luis Bresser et Nuria Cunill distinguent deux types de logiques sociales portées par l'espace public non-étatique dont les mouvements sociaux sont en Amérique latine un acteur majeur : d'une part, la production des biens et des services collectifs, d'autre part, la production du contrôle social. Pour notre part, l'analyse des mouvements féministes nous incite à ajouter une troisième logique, celle de la production identitaire. Voir Luis Bresser, Nuria Cunill, « Entre el Estado y el mercado: lo público no estatal » in Luis Bresser, Nuria Cunill (éds.), *Lo público no estatal en la reforma del Estado*, Buenos Aires, Paidós, 1998, pp. 25-56.

3 D'autres suivront : Pérou (1983), Brésil (1985), Mexique (1987), Argentine (1990), Salvador (1993), Chili (1996), République Dominicaine (1999), Costa Rica (2002). Pour une description détaillée de ces rencontres, se référer notamment à Cecilia Olea Mauleón (comp.), *Encuentros, (des)encuentros y búsquedas: el movimiento feminista en América latina*, Lima, Flora Tristán, 1998.

4 Sonia Alvarez, « Los feminismos latinoamericanos se globalizan en los noventa: retos para un nuevo milenio » in Maria Luisa Tarrés (coord.), *Género y cultura en América Latina. Cultura y participación política*, México, El Colegio de México, 1998, pp. 89-133.

5 Aili Mari Tripp, « The Evolution of Transnational Feminisms » in Myra Marx Ferree, Aili Mari Tripp (éds.), *Global Feminism. Transnational Activism, Organizing, and Human Rights*, New York, New York University Press, 2006, pp. 51-75.

6 Mary Meyer, « Negotiating International Norms : The Inter-American Commission of Women and the Convention on Violence against Women » in Mary Meyer, Elisabeth Prügl (éds.), *Gender Politics in Global Governance*, Oxford, Rowman & Littlefield Publishers, 1999, pp. 58-71.

7 Sonia Alvarez, *op.cit.*, 1998.

8 Margaret Keck, Kathryn Sikkink, « Transnational Advocacy Networks in the Movement Society » in David Meyer, Sidney Tarrow (éds.), *The Social Movement Society: Contentious Politics for a New Century*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1998, pp. ???.

9 Sidney Tarrow, Doug McAdam, « Scale Shift in Transnational Contention » in Donatella Della Porta, Sidney Tarrow, *Transnational Protest and Global Activism*, Oxford, Rowman and Littlefield, pp. 121-147.

10 CEPAL, *Caminos Hacia la equidad de género en América Latina y el Caribe, 9a Conferencia Regional sobre la Mujer de América latina y el Caribe*, Santiago, Cepal, 2004, pp. 100-101.

11 Elisabeth Jelin, « Women, Gender and Human Rights » in Elisabeth Jelin, Eric Hershberg (éds.), *Constructing Democracy, Human Rights, Citizenship and Society in Latin America*, Oxford, Westview Press, 1996, pp. 177-196; Jutta Joachim, « Shaping the Human Rights Agenda: The Case of Violence against Women » in Mary Meyer, Elisabeth Prügl (éds.), *op.cit.*, pp. 142-160.

12 Bérengère Marques-Pereira, Florence Raes, « Les droits reproductifs comme droits humains: une perspective internationale » in Marie-Térèse Coenen (sous la dir.), *Corps de femmes*, Bruxelles, DeBoeck-Université, 2002, pp. 19-38.

13 Bérengère Marques-Pereira, Patricio Nolasco (coord.), *La représentation politique des femmes en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 2000.

14 Bérengère Marques-Pereira, « Les femmes latino-américaines dans les exécutifs nationaux : le cas du Chili », *Histoire@Politique, Politique, Culture, Société, Revue électronique du Centre d'histoire de Sciences Po*, n°1, mai-juin 2007, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

15 Bérengère Marques-Pereira, « Femmes et politique en Amérique latine. Au-delà du nombre, quelle démocratie de qualité », *Problèmes d'Amérique latine*, n°59, hiver 2005-2006, pp. 79-101.

***Para citar este artículo***

Referencia electrónica

Bérengère Marques-Pereira, « L'accès des femmes à l'espace public : du local au national, de l'international au transnational. L'exercice de la responsabilité publique et les rapports de genre en Amérique latine », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Coloquios, 2008, Puesto en línea el 05 juin 2008. URL : <http://nuevomundo.revues.org/index34293.html>

---

**Bérengère Marques-Pereira**Université Libre de Bruxelles [marques@ulb.ac.be](mailto:marques@ulb.ac.be)***Licencia***

© Tous droits réservés

***Résumé / Abstract***

Cet article cerne la participation citoyenne des femmes latino-américaines durant ces quatre décennies, des années 70 à aujourd'hui. Il s'agit d'examiner comment les femmes ont acquis la capacité à peser sur l'espace public, comment elles ont réussi à peser sur les rapports de force et sur les rapports sociaux - avec la détermination de changer ces derniers si l'on considère plus particulièrement les mouvements féministes. Cet exercice de la responsabilité publique, si l'on veut en faire une typologie, peut prendre trois grandes formes. D'une part, une réflexion sur ce que sont l'inclusion sociale et politique des femmes et les modalités de leur exclusion. D'autre part, leur participation à ce qu'on peut appeler l'élaboration de la normativité sociale. Troisième aspect enfin, c'est l'exercice d'une vigilance à l'égard des institutions et des appareils d'Etat, c'est rappeler aux Etats-nation leur obligation de rendre des comptes.

**Mots clés :** femmes, XX siècle, Amérique Latine, espace public, participation citoyenne

This paper describes the participative citizenship of the Latin-American women during the last four decades, from the seventies to the present day. We examine how women have acquired the capacity to have an impact on the public space, on balances of power and social relations – with a determination to change the latter as far as the feminist movements are concerned. This exercise of public responsibility can take three main aspects. First a reflection on the social and political exclusion of women as well as on the modalities of their inclusion. Secondly their participation to what may be called the elaboration of a social normativity. The third aspect is to keep one's eye on the institutions and on the State agencies, reminding the Nation-States about their accountability.

**Keywords :** women, Latin America, twentieth century, public space, participative citizenship

**Licence portant sur le document :** © Tous droits réservés